

[Texte]

By that arithmetic, British Columbia was to obtain 29 seats, a gain of six. Then it is simply slashed in half. The cleaver drops and we end up with the 26 that we were going to have before, or the 27 that you suggest it adds up to now.

It seems to me really that if the intermediate categories... You see, as you look at it, B.C. spends really no time at all in the intermediate category because by 1981 we are a large province. Alberta moves swiftly into the intermediate category where its membership in the House can be decided on this same very arbitrary and very strange method of halving what it might have gained under the category of the small province.

It seems to me that if the intermediate category is to mean something at all, then it is absolutely essential that the method of arriving at the distribution of seats for the intermediate category be done in the same way as it is done for the small and it is done for the large. The obvious method would be to divide the intermediate provinces' population by the figure that was intermediate between the ones that were used for the large and for the small. It produces a different figure when the arithmetic is done that way.

We will talk about this much more, but I am very happy to hear, Mr. Chairman, the idea of giving consideration to the Province of British Columbia, because I would remind the member for Rainy River again that every member from British Columbia has to take those plane flights, has to spend those hours and hours, has to sit in the airport. His situation vis-à-vis the Province of Ontario may be unfortunate in the sense that he perhaps is the only one who has to travel so far to the borders and maybe it is a little more rapid to fly to Vancouver, but in Ontario there are a very vast number of members of Parliament whose constituencies are within handy distance of the national capital, and that is not true of any member of the Province of British Columbia. So, there is a factor there that is different.

• 1715

The same applies to the Province of Quebec. The argument that was raised there was that they added in total more people than we did in British Columbia. Proportion is ignored altogether, and therefore we should accept the one more when they are gaining three—not one from the table here, but gaining three. That is all right. I am sure we would have no objection at all if we were swinging a total of 75 seats from the Province of British Columbia. If we were in that sort of position as a province we would not mind. Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Reid: Mr. Chairman, on a point of order before we adjourn. I wonder if Mr. Johnston could make his amendment available to the members so we could have an opportunity to look at it. It would make it much easier for us to examine it with a view to working out some projections of figures. It makes it much easier for the Committee, I think, to digest it. It is not an easy bill, it is a complicated bill.

[Interprétation]

D'après ces calculs, la Colombie-Britannique obtiendra 29 sièges, c'est-à-dire six de plus. Après quoi on divise ceci par deux et nous nous retrouvons avec 26 sièges que nous aurions eus de toute façon ou 27 selon ce que vous proposez maintenant.

Il me semble vraiment que si les catégories moyennes... Voyez-vous, d'une certaine façon, la Colombie-Britannique ne demeurera pas très longtemps dans la catégorie moyenne car dès 1980 elle sera devenue une province de grande taille. L'Alberta s'achemine rapidement vers la catégorie moyenne et sa représentation à la Chambre peut pour elle aussi être décidée d'une façon toute aussi arbitraire et selon une méthode très étrange qui consiste à diviser par deux le nombre de sièges qu'elle aurait pu gagner dans la catégorie des provinces de petite taille.

Il me semble que si la catégorie moyenne existe et veut dire quelque chose, il faut absolument que la méthode qui permet d'obtenir la répartition des sièges pour la catégorie moyenne soit utilisée de la même façon que dans les cas des provinces de petite et de grande tailles. Une méthodologie serait de diviser la population des provinces moyennes par un chiffre égal à la moyenne entre le chiffre utilisé dans le cas des provinces de grande taille et celui qu'on a utilisé dans le cas des provinces de petite taille. On en arrive à un chiffre différent lorsque le calcul est fait de la sorte.

Nous reparlerons plus amplement de tout ceci mais je suis très heureux de constater, monsieur le président, qu'on pense à donner une certaine considération à la province de Colombie-Britannique et j'aimerais rappeler au député de Rainy River encore une fois que tous les députés de la Colombie-Britannique sont soumis à ce régime de voyages par avion que tous doivent passer des heures et des heures à attendre à l'aéroport. Sa situation comparée à celle de la province de l'Ontario est peut-être malheureuse, dans ce sens qu'il est peut-être le seul député qui doit voyager aussi loin. Il se peut que ça prenne moins de temps d'aller à Vancouver par avion, mais il y a beaucoup de députés provenant de l'Ontario dont les criconscriptions ne sont pas très loin de la capitale nationale. Cela ne s'applique cependant pas à quelque député que ce soit de la province de la Colombie-Britannique.

La même chose s'applique à la province de Québec. L'argument qu'on a soulevé dans ce cas était que cette province avait une plus grande population que la Colombie-Britannique. On ne tient pas compte de cette proportion, et on devrait donc accepter le siège supplémentaire lorsqu'ils en reçoivent trois, non pas un siège du tableau, mais trois sièges. Je suis persuadé qu'ils n'auront pas d'objections du tout si la Colombie-Britannique avait un total de 75 sièges.

M. Reid: J'invoque le règlement, monsieur le président. Je me demande si M. Johnston pourrait mettre son règlement à la disposition des autres membres du Comité, pour que nous ayons l'occasion de les étudier de plus près. Il serait plus facile pour nous d'arriver à des calculs basés sur des chiffres. Le Comité peut de cette façon-là se mettre au courant de son amendement avec plus de facilité. Le bill dont nous sommes saisis est déjà assez compliqué.